

Compte-rendu de la Commission santé au travail du 16 octobre 2014

Présents pour la CFDT : Véro De Zanet, Ch. Danezan et Ch. Ory.

Présentation sur la vidéo protection :

Présenté par le pilote national sécurité Pierre Jean IVARS.

L'objectif est la prévention et la dissuasion : protéger les collaborateurs, les clients, le flux, la marchandise... En prévenant les actes délictueux et criminels. L'autorisation préfectorale est valable 5 ans. Une demande de modification est à demander lorsqu'on rajoute des caméras (pas besoin si c'est juste un changement de champ de vision).

En aucun cas les caméras ne doivent être utilisées pour contrôler les activités des salariés.

On apprend que 73% des attaques (braquages) se font par l'entrée/sortie du personnel.

Conclusion : rester vigilant, respecter les procédures ouverture/fermeture du magasin et ne pas sortir fumer par cette entrée/sortie.

Les écrans dans les bureaux des directeurs doivent être éteints chaque fois que quelqu'un rentre ; le mieux c'est de tourner l'écran de façon que personne ne visionne cet écran.....

L'utilisation de la vidéo surveillance est très règlementée par la loi !!!!

Nul n'est au-dessus des lois, la loi s'applique, elle ne s'interprète pas

La CFDT regrette que ce monsieur n'ait qu'une heure à nous accorder, car le sujet était très intéressant ; Aurélien promet qu'il reviendra sur une autre commission santé au travail en 2015.

Présentation des indicateurs à fin juin 2014

Les AT sont en évolution de 11,5

Les AT de trajet en évolution de 3,6%

50% des AT sont de la manutention manuelle.

La région FLOP avec 225 AT c'est le centre Est

Le Siège est au TOP suivi du sud ouest.

Les taux de fréquence et de gravité ne cessent d'évoluer d'années en années.

Les maladies professionnelles sont en régression.

Point à date sur le déploiement du matériel DRIVE

En test à Limours du nouveau chariot pour le DRIVE.

Chariot seul et unique pour préparation et livraison, à 5 roues.

Possibilité de stockage de 6 sacs (suppression des caisses plastiques bleues)

La CFDT demande, vu que le bracelet est trop lourd à porter au niveau du poignet, de pouvoir avoir un support où le déposer sur le chariot, pour les moments opportuns.

La CFDT demande d'avoir la possibilité, lors d'une prochaine commission santé au travail, de se déplacer sur Limours pour voir de visu ces nouveaux chariots en test, et se rendre compte des améliorations apportées.

Retour sur le test de la chaise rétractable sur pivot, en caisse

En test à Chatillon.

Cette chaise est mis en test, afin de libérer de l'espace dans l'ilot de caisse, ce qui privilégie la position assis/debout des HC.

L'objectif du test est de vérifier le confort, la solidité et l'ergonomie de la chaise.

Suite au test, les remontées sont positives sur le pliage, dépliage et rapidité de l'action.

Le siège plié est escamoté sous la caisse (sous tapis côté client).

Présentation du PNAC 2014-2017 (plan national actions coordonnées)

L'objectif de ce programme est de réduire les risques professionnels en s'appuyant sur des actions déterminées (style hauteur des palettes limitée à 1,80, ou suppression de la manutention des + de 8kg etc etc)

Certains magasins sont ciblés par la CNAMTS, par rapport au nombre d' AT et de MP, de leur taux de fréquence et de gravité.

La CFDT demande la remise de la liste des Market ciblés par la CNAMTS.

Prochaine vague de communication sur la santé au travail

On nous présente les nouvelles affiches « gestes et postures ».